

| | |
|----------------------------------|--|
| Numero de dossier : 1093468001 | |
| Unité administrative responsable | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Objet | Recommander au Conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin de remplacer l'affectation "Secteur d'emplois" par l'affectation "Secteur mixte" pour l'ensemble du quadrilatère délimité par la rue LeBer et le prolongement des rues Congrégation et Sainte-Madeleine, ainsi que de modifier la densité de construction et les limites de hauteur des catégories 12-08 et 12-T3 par la catégorie 12-T1 - Quartier Pointe-Saint-Charles - Ateliers du CN |

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

Le projet traduit la volonté exprimée par l'arrondissement du Sud-Ouest dans le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme quant à la revitalisation du secteur pour une meilleure qualité des milieux de vie et quant au réaménagement et au développement d'un secteur d'emplois diversifiés.

Les modifications au Plan d'urbanisme requises par le projet portent sur l'affectation du sol, la densité de construction et les limites de hauteur. Elles découlent du parti architectural qui mise sur la création d'un nouveau milieu de vie et la création de nouveaux emplois par le retour de l'activité ferroviaire. Ces modifications viendront supporter le développement de cet important terrain dans le quartier de Pointe-Saint-Charles et favoriseront la requalification et la consolidation de ce quartier.

Avis du CAU:



CAU du 13 mars 2009 Ateliers du CN Sud-Ouest.pdf

Numero de certificat (ou note)

| | |
|--|---|
| <p>Responsable de l'intervention Marie-Hélène BINET-VANDAL Conseillère en aménagement Tél. : 514-872-3292 Date: 2009-05-07</p> | <p>Endossé par: Luc GAGNON Chef de division - Urbanisme Tél. :514-872-4095 Date d'endossement: 2009-05-07</p> |
|--|---|